

A.V.A.G**Association Vacances Animation du Grésivaudan**

10 Place de l'Agora – Agora – 38330 SAINT ISMIER

Tél : 04 76 52 45 48 - Mel : avag.ski-raquettes@orange.fr



Permanence : Le mardi de 14 h à 17 heures

SKI NORDIQUE - SKI ALPIN – RAQUETTES**SAISON 2025****11 Sorties du 9 janvier au 20 mars**

L'AVAG organise uniquement le transport pour les sorties énumérées ci-dessous :
(pas d'accompagnateur, activités sportives en toute liberté)

Attention : Les inscriptions se font dès maintenant par courrier ou à la permanence de l'A.V.A.G., le mardi de 14 à 17h **et ceci jusqu'au 01/12/2024**. Dans un premier temps, nous réservons 3 cars et une fois remplis, nous mettrons en place une liste d'attente afin d'anticiper la possibilité d'ajouter un 4^{ème} car si nécessaire.

Dates	3/4 Journée <i>Départ aux environs de 9 h</i>	Journée <i>Départ aux environs de 7 h</i>
9 JANVIER	VALLOIRE (SCULPTURE GLACE)	
16 janvier	ALPE D'HUEZ	
23 janvier	LA FECLAZ (et son vin chaud)	
30 janvier	MARGERIAZ	
6 février	LE GRAND BORNAND	
13 février	MANIGOD Plateau de Beauregard	
20 février	CORRENCON	
27 février	PEISEY NANCROIX	
6 MARS	LES SAISIES	
13 MARS		BESSANS (attn, départ aux env. de 7h)
20 mars	PRALOGNAN-La Vanoise (et son Pot de clôture)	

Les forfaits de ski Nordique (ou Alpin) se prennent aux caisses directement,

Dernière et 11^{ème} sortie : **salle réservée à PRALOGNAN** pour faire le pot de clôture.

=> Chaque participant aux sorties devra posséder une **assurance individuelle** d'une part en responsabilité civile, d'autre part pour les accidents dont il pourrait être victime. Ces garanties peuvent être couvertes par la carte neige, la carte loisirs, la carte de fédération de sports ou par sa propre compagnie d'assurance.

Malgré ces indications portées à la connaissance de tous au moment des inscriptions, des adhérents empêchés par des incidents fortuits au cours de la saison espèrent obtenir des dédommagements et/ou des remboursements proratisés sur le montant de leur forfait payé en début de saison. Le règlement de notre Contrat d'Assurance ne permet pas à l'Avag d'engager de procédures en ce sens, sauf dans le cas d'une hospitalisation (occasionnée pendant la sortie ou non).

=> **L'A.V.A.G. organise le transport jusqu'à la station. Sur le site, la pratique du ski Alpin, Nordique, des Raquettes ou toutes autres activités est libre et sous la seule responsabilité de l'adhérent. Si celui-ci se rend sur un autre site que celui prévu, ce sera également sous sa propre responsabilité.**

Dès la fin des inscriptions, nous vous communiquerons individuellement les horaires des cars.

Aucun remboursement des sorties non effectuées ne pourra être envisagé, excepté suite à une hospitalisation ou sur présentation d'un certificat médical et d'un dossier d'assurance.